

Qu'est-ce que le " B.A.R. " ?

Il s'agit d'un dispositif permettant aux élèves de bénéficier d'une aide ponctuelle d'un professeur pour :

- ✓ Reprendre un exercice mal compris.
- ✓ Approfondir une notion.
- ✓ Préparer une évaluation.
- ✓ Poser une question.
- ✓ S'entraîner à l'oral.
- ✓ Faire ses devoirs.
- ✓ Demander un conseil.
- ✓ Faire relire un travail à rendre.



Le Bureau d'Aide Rapide (B.A.R.)

Quand et où ?

- Tous les lundis de 13h à 14h, en salle B001.
- Tous les vendredis de 13h à 14h, en salle B001.



LES DISPOSITIFS D'AIDE EN CLASSE DE TROISIÈME



Le blog Cap Réussite.

- Accessible depuis [Laclasse.com](https://www.laclassed.com).
- Sujets de brevet des années précédentes.
- Liens utiles.

Qu'est-ce que " Réussir son année de troisième " ?

Il s'agit d'un dispositif d'accompagnement afin de préparer au mieux les élèves aux échéances de troisième :

- ✓ Recherche d'un stage.
- ✓ Rédaction du C.V. et de la lettre de motivation.
- ✓ Préparation de l'oral de stage.
- ✓ Préparation de l'épreuve orale du DNB.
- ✓ Préparation des épreuves écrites du DNB.



Réussir son année de troisième

Quand ont lieu les séances ?

Les séances ont lieu le plus souvent de 17h à 18h. Elles peuvent se dérouler de 13h à 14h, notamment au moment des révisions pour les épreuves écrites.

Les élèves auront accès aux différents créneaux ouverts au fur et à mesure de l'année scolaire grâce aux fiches d'inscription qui seront placées chaque semaine sur le panneau d'affichage du Hall A.



Quelles sont les modalités d'inscription ?

- **Aucune inscription** préalable n'est nécessaire.
- L'élève peut rester **le temps qu'il souhaite (de 10 à 55 minutes)**.

Quelles sont les modalités d'inscription ?

- Les élèves s'inscrivent, en **fonction des thématiques** proposées par les professeurs en lien avec les échéances de troisième, sur le **panneau d'affichage du Hall A**.
- Les inscriptions doivent être faites **au plus tard 48h à l'avance**.
- Les élèves inscrits voient alors dans leur **emploi du temps Pronote** la séance de préparation apparaître.
- Une fois inscrit, la présence de l'élève est **obligatoire** et l'absence éventuelle doit être **justifiée**.
- Le **professeur principal inscrira d'office et de façon obligatoire** tout élève pour lequel il estimera qu'une ou plusieurs séances de préparation est nécessaire.

